

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « SWING »
ARRÊTÉE AU 31/12/2014**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds commun de placement à risques « FCPR SWING » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un actif net de **10.551.858 DT** et une valeur liquidative égale à **982 DT**, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du Fonds commun de placement à risques « FCPR SWING », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Le gestionnaire du Fonds commun de placement à risques est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers du Fonds commun de placement à risques « FCPR SWING », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérification et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent, de notre part, aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Les Commissaires aux Comptes
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANNOUGA
ZAMMOURI



BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2014

(exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
AC 1 - Portefeuille titre	AC1	4 000 021	0
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 000 021	0
b - Obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2	6 409 132	504 228
a - Placements monétaires		4 035 028	499 573
b - Disponibilités		2 374 104	4 655
AC 3 - Créances d'exploitation	AC3	0	0
AC 4 - Autres actifs	AC4	375 307	0
TOTAL ACTIF		10 784 460	504 228
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA1	12 500	28 828
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA2	220 102	18 586
TOTAL PASSIF		232 602	47 414
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	CP 1	10 750 001	500 000
CP 2 - Sommes distribuables	CP 2	-198 143	-43 186
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-43 186	0
b- Sommes distribuables de l'exercice		-154 957	-43 186
ACTIF NET		10 551 858	456 814
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 784 460	504 228

ETATS DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Période du 18.09.13</u> <u>au 31.12.13</u>
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	PR 1	0	0
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2 - Revenus des placements monétaires	PR 2	72 210	4 275
		0	
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		72 210	4 275
		0	
CH 1 - Charges de gestion des placements	CH 1	177 105	28 828
REVENU NET DES PLACEMENTS		(104 895)	(24 553)
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	CH 2	50 062	18 633
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(154 957)	(43 186)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(154 957)	(43 186)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(154 957)	(43 186)

Exercices clos le 31 décembre 2014
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u> <u>31/12/2014</u>	<u>Période du</u> <u>18.09.13 au</u> <u>31.12.13</u>
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	(154 957)	(43 186)
a - Résultat d'exploitation	(154 957)	(43 186)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0
d - Frais de négociation de titres		0
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	0
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	10 250 001	500 000
a- Souscriptions	10 250 001	500 000
Capital	10 250 001	500 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0
Régularisation des sommes distribuables		0
Droits d'entrée		0
b- Rachats	0	0
Capital		0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0
Régularisation des sommes distribuables		0
Droits de sortie		0
VARIATION DE L'ACTIF NET	10 095 044	456 814
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	456 814	0
b - en fin d'exercice	10 551 858	456 814
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de parts)</u>		
a- en début d'exercice	500	0
b - en fin d'exercice	10 750	500
VALEUR LIQUIDATIVE	982	914
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	7,393%	(2,495%)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCPR SWING est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le Fonds a été créé en septembre 2013 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 50 025 000 DT, divisé en 50 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 250 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR SWING.

2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de FCPR SWING est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

3 – Exercice social

Conformément à la note 4.5 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

4.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2014, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

4.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

4.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

4.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

A- Actions et droits rattachés	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif	% Du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote					
EXCEL FISH S.A	150 000	1 500 000	1 500 000	13,9%	17,8%
GENERALE ASSISTANCE	12 133	1 000 021	1 000 021	9,3%	33,0%
HERBIOTECH	150 000	1 500 000	1 500 000	13,9%	52,8%
Total		4 000 021	4 000 021		

AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
a - Placements monétaires	4 035 028	499 573
b - Disponibilités	2 374 104	4 655
Total	6 409 132	504 228

AC 2 - a - Placements monétaires

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

Type de placement	Date Départ	Date d'échéance	Montant	Intérêts courus au 31.12.2014	Total	% de l'actif net
Placement en compte à terme.	02/10/2014	02/01/2015	2 000 000	18 684	2 018 684	19,13%
Placement en compte à terme.	29/10/2014	29/01/2015	2 000 000	16 344	2 016 344	19,11%
Total			4 000 000	35 028	4 035 028	38,24%

AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 correspond au solde bancaire du compte AMEN BANK qui s'élève à 4 655 D1.

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
AMEN BANK	2 374 104	4 655
Total	2 374 104	4 655

AC 4 - Autres actifs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Honoraires de gestions semestrielles payées d'avance	41 975	0
Souscription Assurance AMI appelé non versé	333 332	0
Total	375 307	0

PA 1 - Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire à payer	0	26 328
Rémunération du dépositaire à payer	12 500	2 500
Total	12 500	28 828

PA 2 - Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Honoraires du commissaire aux comptes	10 000	5 000
Redevance CMF	100	4 001
Honoraire B2 MARINE	10 000	9 584
General Assistance (a)	200 002	0
Total	220 102	18 586

(a) Acquisition de 368 actions de la société GENERAL ASSISTANCE au cours de 543,480 DT, à la bourse de Tunis séance du 30/12/2014.

CP 1- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014
Capital au 31 Décembre 2013	
En Nominal	500 000
Nombre de part	500
Nombre de porteurs de parts	1
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
En Nominal	10 250 001
Nombre de part	10 250
Nombre de porteurs de parts	5
Rachats effectués (En Nominal)	
En Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
Autres mouvements	
Frais de négociation	0
Différences d'estimation (+/-)	0
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	0
Droit de sortie	0
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0
Capital au 31 décembre 2014	10 750 001
Nombre de part	10 750
Nombre de porteurs de parts	6
Taux de rendement annuel	7,393%

CP 2- Sommes capitalisables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

Désignations	Résultats d'exploitation	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2014	(154 907)	0	(154 907)

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 2- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 72.260 DT, correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20%.

Type de placement	31.12.2014
Intérêts sur certificat de dépôt à taux fixe	10 677
Intérêts sur placement en compte à terme.	49 280
Intérêts sur dépôt à vu	12 254
Total	72 210

CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR SWING.

Le total de ces charges s'élève au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	167 105	26 328
Rémunération du dépositaire	10 000	2 500
Total	177 105	28 828

CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Honoraires du commissaire aux comptes	5 000	5 000
Redevance CMF	100	4 001
Honoraire due diligence	43 517	9 584
Autres frais	1 445	48
Total	50 062	18 633

AUTRES INFORMATIONS

1- Données par part et ratios de gestion des placements :

Données par part	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	7	0
Charges de gestion des placements	16	58
Revenus net des placements	(9)	(58)
Autres produits	0	9
Autres charges	5	37
Résultat d'exploitation (1)	(14)	(86)
Régularisation du résultat d'exploitation		0
Sommes distribuables de l'exercice	(14)	(86)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0	0
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(14)	(86)
Résultat non distribuable de l'exercice	0	0
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Distribution de dividende	0	0
Valeur liquidative	982	914

2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR SWING est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements.
- Le suivi des participations et la représentation de FCPR SWING aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière)

La rémunération due au Gestionnaire tout le long de la vie du fonds, lui sera versée semestriellement et d'avance.

Les Honoraires de gestions sus-indiqués seront de :

- 1.5% HT annuellement du montant souscrit 'et non investi

- 2 % HT annuellement du montant investi diminué des montants restitués aux Porteurs des Parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

AMENB BANK est le dépositaire des actifs de FCPR SWING en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et Amen Bank.

A ce titre, le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- Assurer la conservation des actifs compris dans FCPR SWING et ouvrira au nom FCPR SWING un compte en espèce et un compte titres. Pour ce faire, il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts.
- Contrôler les avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
- Procéder à l'inscription en comptes des titres et espèces.
- S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimums et maximums de l'actif de FCPR SWING.
- Contrôler l'organisation et les procédures comptables de FCPR SWING.
- Contrôler l'inventaire de l'actif de FCPR SWING et délivrer une attestation de l'inventaire de FCPR SWING à la clôture de chaque exercice.
- En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle, le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas, le Dépositaire en informe le conseil du Marché Financier (CMF), ainsi que le commissaire aux comptes.

En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 10.000 TND HT et supérieure à 12.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion directement par le fonds et payés semestriellement d'avance.

3- Frais d'études d'opportunités d'investissements et de due diligence

Le fonds prendra en charges les frais d'étude d'opportunités d'investissement et de due diligence des sociétés cibles qui ne rentrent pas dans le cadre des attributions de la société de gestion sur demande du comité d'investissement dans la limite de 50.000 DT par année et assumera l'excédent, en cas de dépassement de ce montant.